



LOU BIGUEY

Bulletin Municipal mars 2009 N° 004

• Le mot du maire

• Sommaire

La nuit du 24 Janvier 2009 restera dans les mémoires comme celle d'une grande tempête, suivie d'une crue de la Garonne.

Les forces dévastatrices des vents et des eaux n'auront causé que des dégâts matériels limités, tout en étant à l'origine de frayeurs, d'angoisses, mais aussi d'enseignements pour l'avenir.

- **Le mot du Maire.**
- **Collectes des Ordures Ménagères.**
- **De nous à vous.**
- **L'après tempête**
- **Les travaux et projets**
- **L'école**
- **Information pratiques.**
- **Le conseil d'un ami**
- **État Civil.**

• **En annexes: Cr des conseils municipaux**

En premier lieu, il convient de souligner la précision des prévisions de météo France. La diffusion des avis d'alerte par les médias, comme par la Préfecture a permis de mettre en garde bon nombre d'organismes et de personnes. Dans la commune les élus et les employés municipaux se sont mobilisés dès l'annonce des intempéries. Ils ont aidé, rassuré les personnes fragiles ou dans le besoin. Ils ont ainsi, entre autres actions, organisé le ramassage des congélateurs, ils ont procédé au nettoyage de l'école pour une ouverture normale le lundi matin. Un grand merci à tous et singulièrement aux services et techniciens EDF et ERDF (dont certains sont venus du Puy de Dôme) pour leur action rapide et déterminante.

Il a fallu faire vite, trouver des solutions sur l'instant. Et cependant quelques personnes n'ont pas su retenir leur énervement. Il y eut quelques échanges un peu vifs : une énergie qui aurait pu être dépensée au service de la collectivité.

Mais c'est l'hiver! Il importe maintenant de revenir à l'essentiel et à la solidarité entre voisins. Chacun doit prévoir le nécessaire pour faire face aux caprices du temps ou de la Garonne. Il ne faut pas tout attendre du Maire et des conseillers municipaux. Une réunion ou une rencontre entre voisins peut faire surgir quelques solutions.

Voilà ce à quoi je vous engage en espérant que cette initiative se révèle inutile.

• Le tri sélectif à Béguey

Depuis 2004, la Communauté de Communes des Coteaux de Garonne met en place une politique volontariste dans le contrôle du coût lié à la gestion de l'élimination des déchets ménagers.

La première démarche fut le retour, dès 2005, à la facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, basée sur le principe de la prise en compte de la composition des foyers et du nombre de collectes organisées sur les communes. Plus récemment, en 2007, une grande campagne d'équipement des foyers en composteurs individuels a été entreprise, permettant ainsi de réduire significativement les quantités d'ordures ménagères produites.

Aujourd'hui, une nouvelle étape doit être atteinte, dans le respect des directives du Grenelle de l'Environnement, menant à une plus grande réduction des déchets ménagers ultimes.

Dans cette perspective, la Communauté de Communes, à la demande de la Commune de Béguey, va réduire le nombre de collectes Ordures Ménagères de 2 à 1 collecte par semaine et instaurer 1 collecte des recyclables, hors verre, en Porte à Porte tous les 15 jours.

Dans cette perspective, et en collaboration avec le SEMOCTOM, une réunion sera organisée en Avril afin de présenter l'opération ainsi que les modalités de récupération des containers de tri. Cette démarche qui sera mise en œuvre dans le courant du mois de Mai 2009 entraînera une réduction de la facture annuelle pour l'ensemble des foyers de la commune, répercutée sur l'appel de facturation du mois de juillet 2009.

Ces mesures illustrent la volonté d'amélioration qui anime nos collectivités, dans une démarche de développement durable.

P.Préaut

- **L'après tempête**

Le 24 janvier 2009, la tempête Klaus a occasionné des dégâts très importants, en particulier sur le réseau électrique.

200 foyers d'habitations et d'autres installations ont été privés d'électricité au plus fort de la crise. Les dégâts sur les lignes électriques et téléphoniques ont été, dans leur grande majorité provoqués par la chute d'arbres ou de branches.

Afin de prévenir de tels événements nous vous demandons de veiller à ce que les installations ne soient pas menacées par la proximité d'arbres.

La municipalité recensera les points éventuels et se réservera le droit de mettre les personnes n'ayant pas effectués les travaux nécessaires, devant leur responsabilité.

F.Besson



- **Les travaux les projets**

Travaux avenue de la libération

La société SBRISSA espaces verts termine les plantations entrée nord de notre village et l'arrosage goutte à goutte des massifs. Les travaux de sécurisation de la traversée de bourg se terminent péniblement, restent à réaliser par la société SATANNINO quelques entrées de riverains, le déplacement des feux piétons D10/D13 ainsi que la signalisation horizontale et verticale. Nous restons vigilants pour que ces travaux soient réalisés le plus rapidement possible.

Projet de rond point Centre commercial et entrée de l'école

Le projet de rond point prend forme, après le vote pour son approbation en conseil municipal du 7 mars, le dossier est transmis au Conseil Général pour validation et la demande de subventions. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des évolutions à venir.

Chemin de la fabrique

Pour limiter la vitesse des véhicules à moteur Chemin de la Fabrique, la commission voirie va se réunir et mener une enquête auprès des riverains pour trouver la solution la plus adaptée.

F.Daurat

- **École**

Inscriptions scolaire 2009/2010

Les inscriptions scolaires se font à la mairie aux heures ouvrables. N'oubliez pas de vous munir de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile récent, ainsi que du carnet de santé de votre enfant.

Le 10 avril à 17 heures les enfants présenteront un spectacle de chant sur le thème des « musiques du monde ».

Un goûter sur le thème «gâteaux du monde »est organisé par l'école.

Les parents d'élèves proposent de réaliser des pâtisseries qui seront vendues au profit de la coopérative qui offrira les boissons.

Venez nombreux !!

H.Denninger



C'EST FAIT !

Le nouveau comité des fêtes de Béguéy est né.

Les membres de cette nouvelle association Béguéyraise vous convient le 2 avril à partir de 19 heures à la salle des fêtes, afin de présenter les activités et animations qu'ils souhaitent vous proposer, durant ce débat toutes vos idées seront les bienvenues. Les échanges continueront autour d'un verre de l'amitié.

Présentation des membres du bureau

Président : Monsieur Christophe DENIS

Trésorier : Monsieur René MERLE

Secrétaire : Monsieur Eric AUDIER

Adresse postale

Comité des fêtes de Béguéy 2 Clos de Peyran 33410 Béguéy

Adresse Mail

cdfb@laposte.net

• **Communiqué de la caisse d'assurance maladie de la Gironde**

Vous avez été victime d'un accident sportif, de la circulation, d'une agression, le chien de votre voisin vous a mordu :

C'est ce que l'on appelle un « **accident causé par un tiers** ».

Savez-vous que vous devez déclarer à l'assurance maladie et signaler aux professionnels de santé qui vous soignent, que cet accident a été causé par une tierce personne ?

Cette déclaration permet à la CPAM d'exercer son recours auprès de la compagnie d'assurance de la personne responsable. Ainsi, les frais engagés pour les soins ne sont pas supportés par la collectivité publique, mais par la compagnie d'assurance du tiers responsable. C'est une démarche citoyenne qui n'a aucune conséquence sur vos remboursements.

Comment faire ?

- Signalez l'accident dans un délai de 15 jours au médecin qui vous soigne : il le mentionnera sur la feuille de soins
- à votre caisse d'assurance maladie par Tél au 3646 ou par courrier CPAM de la Gironde 33085 BORDEAUX CEDEX (précisez vos noms et prénoms, n° de SS, les circonstances de l'accident et ses conséquences. Donnez l'identité du responsable de l'accident.

• **Déclaration des revenus**

Permanence fiscale

Pour vous conseiller et vous aider à remplir vos déclaration de revenus, une permanence fiscale sera assurée gracieusement par un professionnel le 24 avril de 14h à 17h dans les locaux de la mairie.

R.Yung

INFORMATIONS PRATIQUES

• JOURS D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

lundi mardi jeudi vendredi de 13h30 à 18h
Mercredi de 9h à 12h.

Tel : 05.56.62.95.36 Fax: 05.56.76.94.06
Mail : mairie.beguey@wanadoo.fr

• PERMANENCE MAIRE ET ADJOINTS

Mr CESCO : lundi de 14h à 16h
Mr BESSON : mardi de 14h à 16h
Mr RUPERT : jeudi de 14h à 16h
Mme LAULAN : sur rendez vous (sauf le lundi)

En dehors de ces dates et pour cas exceptionnels
vous pouvez prendre contact avec la mairie.

Ramassage ordures

- Les ordures ménagères uniquement le **Lundi et Jeudi à partir de 18h**
- Les déchets verts le **premier mardi du mois.**

Déchetterie (Tel: 05.56.76.93.32)

Le lundi de 13h15 à 17h

Du mardi au samedi: 09h15 à 12h00 et de 13h40 à 17h

Petit memento

Samu: 15

Pompiers urgences: 18

Gendarmerie: 17 ou 05 57 98 12 90

EDF: (dépannage) 0.810.333.033

Gaz: (dépannage) 05.56.79.92.60

Eau: (dépannage urgence) 0.810.230.220



Le dimanche 17 mai, le comité des fêtes organise sur le parking d'INTERMACHE un vide grenier ouvert aux exposants de 7 à 77 ans ou plus .

Les réservations sont à effectuer soit par mail à l'adresse suivante: cdfb@laposte.net ou par téléphone

au N° 06-76-37-15-30. Le montant du mètre linéaire est fixé à 2,5€.

Venez nombreux et nombreuses.

Restauration et buvette sur place

LE CONSEIL D'UN AMI

Nous sommes tous concernés par l'invasion du frelon asiatique « vespa velutina ».

Pour lutter de manière efficace, de simples pièges peuvent être réalisés à partir d'une bouteille plastique coupée au tiers supérieur, la partie supérieure sera placée à l'envers pour faire entonnoir.

Au fond de la bouteille on déposera : une demi-canette de bière (brune de préférence), un peu de vin blanc ou de Picon, un peu de sirop de cassis. Suspendez le piège à un arbre à une hauteur de 1,50 ou 2 mètres de préférence au soleil. Il peut être aussi placé sur un balcon.

Jusqu'au 1^{er} mai vous allez piéger des fondatrices de frelons asiatiques. Passée cette date vous risquez de piéger des espèces non nuisibles.

En ce qui concerne l'enlèvement d'un nid vous devez faire appel en premier lieu à une entreprise privée de désinsectisation.

F.Besson

ÉTAT CIVIL



Naissance :

- Naulet Sarah Maîa née le 26/11/2008
- Michot Natéis, Wyatt, Timéo né le 17/12/2008
- Fourtage Lenny, Jean-Pierre né le 17/12/2008
- Treyt Amélia, Nicole née le 23/12/2008
- Médeville Jeanne, Marie, Virginie née le 31/12/2008
- Ducasse--Cazaubon Mathéo, Nicolas, Alain né le 10/03/2009
- Chinzi Tom né le 03/03/2009



Décès:

- Boireau Jacques décédé le 11/01/2009
- Pons Henri décédé le 27/02/2009 domicilié à Paillet
- Yung née Durr Gabrielle, Léonie le 26/02/2009

Bulletin Communal
d'information de Béguey.

Tirage:

500 exemplaires

Directeur de la publication:

Mr Jean RUPERT, Maire de Béguey.

Responsable de la rédaction:

Commission presse info
bulletin municipal.

Distribution:

Mairie de Béguey.

Imprimé par nos soins.

N° ISSN (en cours).

Dépôt légal à parution